**Règlementation complète de soccer à 7 de la Ligue Locale du Club de Soccer de la Vallée-du-Richelieu 2024**

Table des matières

[À propose : 2](#_Toc169186954)

[Loi 2 : Ballon 2](#_Toc169186955)

[Loi 3 : Joueurs 2](#_Toc169186956)

[Nombre de joueurs : 2](#_Toc169186957)

[Remplacements de joueurs : 2](#_Toc169186958)

[Nombre d’éducateurs : 2](#_Toc169186959)

[Loi 4 : Équipement des joueurs 2](#_Toc169186960)

[Loi 5 : Arbitre | Loi 6 : Autres arbitres 3](#_Toc169186961)

[Loi 7 : Durée d’un match 3](#_Toc169186962)

[Loi 8 : Coup d’envoi et reprise du jeu 3](#_Toc169186963)

[Dégagement du gardien de but : 3](#_Toc169186964)

[Loi 10: Issue d’un match 4](#_Toc169186965)

[Loi 11 : Hors-jeu 4](#_Toc169186966)

[Loi 12 : Fautes et incorrections 4](#_Toc169186967)

[Loi 13 : Coups francs 4](#_Toc169186968)

[Loi 14: Penalty 4](#_Toc169186969)

[Loi 15 : Rentré de touche 4](#_Toc169186970)

[Loi 16 : Coup de pied de but 5](#_Toc169186971)

[Loi 17 : Corner 5](#_Toc169186972)

# À propose :

Le présent cahier de règlements s’applique aux activités estivales de la ligue Locale du Club de Soccer de la Vallée-du-Richelieu.

Les règlements de l’IFAB approuvé par Soccer Québec s’appliquent intégralement, à moins de dispositions spécifiques contenues dans le présent cahier de règlements.

Aux fins d’interprétation du présent document, l’utilisation du genre masculin est sans rapport avec le sexe et ne traduit absolument pas la discrimination envers l’un ou l’autre sexe.

# Loi 2 : Ballon

Un ballon de taille no 4 est utilisé pour les U09 à U13

Un ballon de taille no 5 est utilisé pour les U14 et plus

# Loi 3 : Joueurs

### Nombre de joueurs :

Pour le soccer à 7 : Le match sera joué par deux équipes comprenant chacune au maximum 7 joueurs, dont l’un sera le gardien de but.

Le nombre maximum de joueurs habillés par match par équipe est fixé à 12.

Le nombre minimum de joueurs habillés par match est de 6 par équipe. Dans le cas ou une équipe est en surnombre significatif de joueurs, les deux équipes ont la possibilité de se partager des joueurs de manière temporaire pour la durée du match seulement.

Un joueur en retard doit se présenter à l'arbitre lors d'un arrêt de jeu avant de pouvoir jouer dans le match.

Aucun réserviste n’est accepté.

### Remplacements de joueurs :

Le nombre de remplacements est illimité, avec l’accord de l’arbitre, sur tout arrêt de jeu suivant : À la mi-temps, après un but, touche offensive (l’équipe adverse peut changer aussi si l’équipe offensive en fait la demande), coup de pied de but et pour une blessure (joueur blessé seulement).

Les changements se font à la ligne centrale. Le joueur entrant sur le terrain doit attendre que le joueur sortant ait quitté la surface de jeu pour y pénétrer à son tour.

### Nombre d’éducateurs :

Une équipe peut avoir un maximum de 3 éducateurs sur le banc.

# Loi 4 : Équipement des joueurs

Pour le gardien de but et uniquement pour lui, le port de genouillères ainsi que du pantalon réglementaire est autorisé.

À l’exception du gardien de but, le port de la casquette n’est pas autorisé. Le gardien de but doit obtenir la permission de l’arbitre pour jouer avec une casquette (palette non rigide et sans boutons).

Le short, bas et le chandail que fournit la ligue du C.S Vallée du Richelieu sont obligatoires lors du déroulement des matchs.

Le port des protège-tibias durant la totalité du match et elle aussi obligatoire sans quoi un joueur ne peut disputer le match

Aucun bijoux, bracelet, montre ne peut être porté pendant un match.

La lunette doit être entièrement faite de plastique (montures, branches, verres, etc.) Aucun métal ou vitre se cassant ne doit être partie prenante de la lunette.

# Loi 5 : Arbitre | Loi 6 : Autres arbitres

L’arbitre doit avoir lu les règlements. Son autorité et l’exercice des pouvoirs qui lui sont conférés par les Lois du jeu commencent dès qu’il pénètre le terrain de jeu.

Il veillera à la sécurité des joueurs avec jugement et discernement. L’arbitre produira un rapport disciplinaire pour tout incident.

L’arbitre doit avoir suivi une formation récente reconnue par Soccer Québec et doit posséder son affiliation valide pour l’année courante.

L’arbitre arrête le jeu lorsqu’un joueur est blessé. Le joueur blessé doit quitter le terrain.

L’arbitre devra porter un chandail de couleur différente des équipes sur le terrain.

*Si l’arbitre n’est pas présent une autre personne désigner présent sur place et avec l’accord des deux entraîneurs officiera le match.*

# Loi 7 : Durée d’un match

U09-U10 = 4 x 12 minutes (3 minutes maximums entre les mi-temps)

L’heure du match sur Spordle représente l’heure d’arrivé des participants (joueurs, entraineurs, arbitres). Le match doit toute fois commencer à 15 minutes après l’heure d’arriver des participants.

# Loi 8 : Coup d’envoi et reprise du jeu

### Dégagement du gardien de but :

Dans les catégories U-7 à U10, les gardiens en possession du ballon avec les mains dans leur surface de réparation ne pourront pas dégager le ballon directement en volée et demie volée.

La remise ne pourra se faire qu’avec les mains, avec une passe au pied ou avec un dégagement au sol, après avoir déposé le ballon.

Si le gardien dégage le ballon en volée, l’arbitre sifflera l’arrêt du jeu et remettra le ballon au gardien en balle à terre dans sa surface, pour une reprise.

# Loi 10: Issue d’un match

Aucune statistique d’équipe ou personnelle ne sera comptabilisé lors de la saison de la ligue locale du C.S Vallée-du-Richelieu.

# Loi 11 : Hors-jeu

Le hors-jeu ne s’applique pas au soccer à 7.

# Loi 12 : Fautes et incorrections

Le gardien de but peut faire le nombre de pas qu’il veut avec le ballon dans ses mains dans la surface de réparation, mais il ne peut le conserver plus de 6 secondes.

Pour la saison régulière, les cartons jaunes seront cumulatifs. Trois cartons jaunes entraînent une suspension pour le match suivant.

Deux cartons jaunes dans un même match entraînent une expulsion et une suspension pour le match suivant.

Un carton rouge entraîne une expulsion et une suspension pour le match suivant. L’arbitre devra absolument faire un rapport à la ligue sur la faute commise par le joueur.

Un joueur expulsé ne peut être remplacé par un autre joueur durant le match qui est en cours. L’équipe du joueur expulsé continuera le match avec un joueurs en moins.

# Loi 13 : Coups francs

Tous les coups francs sont directs, soit comme sanction à une faute.

Les fautes indirectes faites à l’intérieur de la zone de réparation (passe au gardien, garder le ballon 6 secondes ou plus, obstruction). L’application de la faute sera faite à l’extérieur de la surface de réparation (sur la ligne). Dans aucun cas, ces 2 fautes ne résulteront d’un coup pied de réparation. Cette mesure donne le temps à l’équipe fautive d’organiser sa défensive (mur).

La distance entre le ballon et le mur sur coup franc est de 7 mètres en cercle autour du ballon.

# Loi 14: Penalty

Le penalty sera effectué à une distance de 7 mètres perpendiculaire à la ligne de but et en plein centre de celle-ci.

# Loi 15 : Rentré de touche

Lors des remises en touche, pour les catégories U07 à U10; celles-ci se feront au pied plutôt qu’avec les mains. Il est permis pour le joueur de partir avec le ballon sans faire de passe, mais il ne peut pas marquer.

Les joueurs de l’équipe en défense doivent tous être à plus de 3 mètres du ballon lors de l’exécution de la rentré de touche.

# Loi 16 : Coup de pied de but

Pour le soccer à 7 (U09 et U10) : Lors des coups de pied de but, l’équipe qui n’est pas en possession du ballon, devra se retirer jusqu’à la ligne de retrait et pourra avancer lorsque le ballon sera botté et aura clairement bougé.

# Loi 17 : Corner

Pour les coups de pied de coin, il est permis pour le joueur de partir avec le ballon sans faire de passe, mais il ne peut pas marquer sauf s’il fait un tir du coin.

Les joueurs en défenses doivent tous être à plus de 7 mètres du ballon lors de l’exécution du corner.